



Luxembourg, le 17 mai 1983

Cher Michel,

Ce n'est pas possible! Je ne peux plus continuer de corriger. Ton image m'empêche de me concentrer sur ces devoirs. Alors mieux vaut t'écrire. En automne déjà tu m'avais effrayé une première fois: t'ayant quitté en juillet dansant avec copains et copines sur votre terrasse, on m'appriis soudainement que tu avais dû subir une grave intervention chirurgicale. Et maintenant...

Abonné dès la première heure, tu étais, à côté d'un Léon Bollendorff et d'un Arthur Useldinger un de ces hommes politiques dont la présence renouvelée chaque année sur notre liste des abonnements nous encourageait tellement. Mais loin de rester un simple sympathisant et lecteur, tu es vite devenu un de nos collaborateurs. Sans faire partie de la rédaction proprement dite tes contributions étaient pourtant si fréquentes que tu es bien sûr invité à notre rencontre du cercle restreint des collaborateurs réguliers pour le 5 juin. Ton dernier article figurait dans notre avant-dernier numéro. Tu y présentais la situation juridique des aliénés internés.

Tu étais juriste. Et pas n'importe lequel. Le droit constitutionnel figurait parmi tes pré-dilections, et même tes adversaires politiques ont dû reconnaître ta compétence: le Premier ministre t'a nommé membre du groupe de travail sur la réforme constitutionnelle. Ta contribution à ce groupe de travail est bien caractéristique pour ta personne. Dans un avis minoritaire tu détaillais toutes les raisons, politiques et juridiques, qui t'obligeaient de réclamer le droit de vote pour les immigrés.

Malgré toute la rigueur scientifique dont un juriste est capable, tu ne somrais jamais dans le juridisme stérile. Ce n'est pas le droit que tu cherchais, mais la Justice. C'est dans cet esprit que tu concevais et animais la permanence juridique de l'Uniaô, au service de ceux qui sont largement exclus de notre droit, les travailleurs immigrés. Et je sais que tu venais bien souvent remplacer tel collègue plus jeune et moins occupé qui manquait son tour. De même tu conseillais les réfugiés chiliens, le "Kollektiv Spackelter", l'ULC, les syndicats, et tu défendais tant d'hommes et de femmes en quête de leur droit contre leur patron, le propriétaire

de leur logement, le commerçant malhonnête, ou autre exploiteur.

Il n'était que normal que cette conception engagée du droit et de la justice t'amène à l'engagement politique, au POSL. Mais là encore, ta rigueur scientifique, ton humanisme t'empêchaient heureusement de devenir un homme de parti, du parti pris. A combien de nos tables rondes as-tu pris part? Je t'y verrai toujours, t'interrompant pour écouter un adversaire bien que son temps de parole fût écoulé. Homme de dialogue, tu l'étais surtout pour nous chrétiens. Hélas, ni tes camarades du parti, ni les fonctionnaires de notre Eglise n'ont réussi à saisir la portée de l'ouverture que tu avais faite dans un article de "forum" sur les relations Eglise-Etat (no. 45/ pp.9-11): A-t-on jamais lu des propositions aussi honnêtes que concrètes pour décrire ces relations de la part d'un socialiste luxembourgeois? Pourquoi l'Eglise n'a-t-elle pris en compte son oui aux subventions pour les écoles catholiques, quitte à renoncer aux cours de morale religieuse dans l'école publique, au lieu d'accepter cette loi du PCS inaugurant un nouveau privilège inique? Et le POSL a-t-il vraiment entendu ton appel d'abandonner un anti-cléricalisme archaïque et de mettre sa pratique et son vocabulaire en accord avec ses objectifs proclamés?

Ta collaboration assez fréquente à notre périodique -je ne saurais énumérer tous les articles de ta plume, et encore il me faudrait parler de tes conseils juridiques - nous avait valu le reproche de certains d'être de connivence avec le POSL. Je pense que la controverse entre nous deux au sujet de l'analyse politique à faire avant les élections de 1979 aura démontré que le respect des positions de l'autre n'exclut pas la différence d'opinion (cf. "forum" no.32-33/ 1979, p.37). Et pourtant c'était à l'occasion de ce double dossier analysant le fonctionnement de la démocratie à Luxembourg (no.30 et 31) que j'avais vraiment appris à apprécier ta compétence. A mon sens tu restes jusqu'aujourd'hui le seul politologue luxembourgeois à avoir dépassé l'analyse juridique des institutions pour soupeser le poids sociologique dans les structures et dans la dynamique politiques. Rien de comparable à ton étude des "Structures socio-politiques du Luxembourg" (édité par l'Institut Universitaire International de Luxembourg, s.d.) n'a paru à ce jour. Et c'est donc bien ta compétence plutôt que ton orientation politique qui nous a si souvent amenés à demander ta collaboration.

Et même quand c'était ton point de vue politique que tu exprimais (au dossier Eglise-Etat, p.ex.): c'était avec une telle discrétion, une telle volonté de discuter de choses et non de personnes, de problèmes et non d'idéologies que tu représentes une espèce de plus en plus rare dans notre vie politique: quel politicien luxembourgeois peut se targuer d'avoir été mêlé à si peu de polémiques que toi?

Il est devenu rare qu'un intellectuel de ton envergure se mette au service d'un parti. Discrètement, tu nous en as parfois fait le reproche. Entretemps tu as sans doute compris que notre travail à "forum" est tout aussi important pour une transformation de notre société vers plus de justice. Cet idéal qui était le tien, nous lui resterons fidèles. Ton départ ajoute une raison de plus à celles qui nous animaient déjà.

Au revoir!

michel pauly